L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 17 JUILLET 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 17 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants des Etats-Unis, rue Royale, entre Canal et Bienville, un terrain situé à Kos Bouligny, borné aux rues Nayades, Apollo Maroney et Carondelet, deux autres terrains situés dans la troisième District, entre les rues Philippe, Prytania, des Magnolias et du Camp. Aussi, à la même heure et au même lieu, au No 14 rue St-Pierre, effets de bureau, &c., &c.

Le shérif procédera demain, à 10 1/2 heures du matin, à la vente, en la salle de ventes, rue Gravier, No 13, Meubles et pianos,

Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres, Marchandises sèches et lingerie.

Louis Stern & Bros., au No 14 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!!

Le shérif procédera demain, à 10 1/2 heures du matin, au lieu ordinaire, No 87 rue St. Pierre, beaucoup de meubles, à l'adjudication d'un lot de meubles, appartenant à la succession de feu Mde Ferdinand Lafarge.

La Guerre.

La guerre vient d'être déclarée entre la France et la Prusse. La guerre avait été déclarée virtuellement par la Prusse, le jour où cette puissance, enivrée par son succès inattendu à Sadowa, a annoncé l'intention de reconstituer l'unité de la nation germanique sous le sceptre du roi Guillaume. Personne ne saurait nier que la création d'un empire d'Allemagne, composé de 40 millions d'habitants et possédant les deux rives de la partie septentrionale du Rhin, ne constituerait un danger imminent pour la sécurité de l'empire français. Le jour où l'ambition de la Prusse a donné et a laissé entrevoir un pareil projet, il a été évident pour tout homme qui voyait inévitable entre la France et la Prusse une lutte gigantesque d'une éruption volcanique sous-marine."

LA LETTRE D'EMILE OLLIVIER SUR LE CONSEIL.—La *Gazette d'Augsbourg* publie le texte français de la dépêche relative au conseil, adressée le 12 mai à M. de Bamneville par M. E. Ollivier, alors ministre des affaires étrangères par intérim. Voici ce document :

Ministère des affaires étrangères.

Paris, 12 mai 1870.

Monsieur l'ambassadeur,

Le gouvernement de l'Empereur n'est pas fait représenter auprès du conclu. quoique ce droit lui appartienne en sa qualité de mandataire des laïques dans l'Eglise.

Pour empêcher que les opinions excessives ne descendent des dogmes, il a compté sur la sagesse des évêques et sur la prudence du Saint-Père. Pour défendre nos institutions civiles et politiques contre les empiétements du clergé, il a compté sur la raison publique, sur le patriotisme des catholiques français et sur les moyens ordinaires de sanction dont il dispose. Il n'est aujourd'hui nullement préoccupé de qu'il adviendra une réunion de prélats assemblée pour décider des grands intérêts de l'âme et de la foi, et il ne saurait admettre une mission assurer et protéger l'entière liberté du conclu.

Averti par les bruits de l'Europe des dangers que certaines propositions imprudentes feraient courir à l'Eglise, désireux de ne pas voir surmonter les forces d'agression régulières contre les croyances religieuses, il est sorti un moment de sa reserve pour donner des conseils et présenter des idées de conciliation.

Le Souverain Pontife n'a pas cru devoir écouter nos conseils ni accueillir nos observations. Nous n'insistons pas et nous rentrons dans notre attitude d'abstention et d'attente.

Vous les provoquerez et n'accepterez désormais aucune intervention, soit avec le Pape, soit avec le cardinal Antonelli, sur les affaires du conclu.

Vous vous tiendrez au courant de tout ce qui concerne le percement de l'isthme américain à travers les Etats de Nicaragua et de Costa Rica, je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien annoncer par les congrès souverains du Nicaragua et du Costa Rica. Une lettre de Greytown adressée au *Tribune* annonce en termes formels le fait de cette non-ratification."

Chargé par M. Michel Chevalier de représenter ses intérêts en Amérique en ce qui concerne le percement de l'isthme américain à travers les Etats de Nicaragua et de Costa Rica, je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien annoncer par les congrès souverains du Nicaragua et du Costa Rica. Une lettre de Greytown adressée au *Tribune* annonce en termes formels le fait de cette non-ratification."

L'ADRESSE DU COMITÉ CENTRAL. — On trouvera à la seconde page la traduction de l'adresse du Comité Central d'Etat aux démocrates et aux conservateurs de la Louisiane. L'importance des nouvelles d'Europe et l'abondance des matières nous obligent à ajourner nos commentaires sur ce document, qui se recommande à l'attention de tous les électeurs.

TREMBLEMENT DE TERRE AU MEXIQUE. — Voici quelques nouveaux détails que donne une lettre d'Oajaca sur le dernier tremblement de terre :

"La majeure partie des édifices publics et des habitations particulières situés dans le district de Miahuatlan se sont écroulés. Les chemins conduisant à Pochutla sont obstrués par les débris de montagnes qui se sont fendues et d'où ont roulé des blocs énormes.

"Ce désastre est évidemment regrettable, mais il est bien insignifiant si on le compare à la lugubre et trop longue liste des morts et des blessés. Sur la montagne de Xanaguia, on a recueilli huit cadavres et vingt blessés. Nous craignons qu'on ait trouvé d'autres malheureux à déplorer, car les habitants de ces localités continuent à rechercher sous les décombres des cadavres d'un nombre considérable de personnes disparues depuis le tremblement de terre.

"On suppose que les tremblements de terre ressentis à Oajaca proviennent d'une éruption volcanique sous-marine."

LA LETTRE D'EMILE OLLIVIER SUR LE CONSEIL.—La *Gazette d'Augsbourg* publie le texte français de la dépêche relative au conseil, adressée le 12 mai à M. de Bamneville par M. E. Ollivier, alors ministre des affaires étrangères par intérim. Voici ce document :

Ministère des affaires étrangères.

Paris, 12 mai 1870.

Monsieur l'ambassadeur,

Le gouvernement de l'Empereur n'est pas fait représenter auprès du conclu. quoique ce droit lui appartienne en sa qualité de mandataire des laïques dans l'Eglise.

Pour empêcher que les opinions excessives ne descendent des dogmes, il a compté sur la sagesse des évêques et sur la prudence du Saint-Père. Pour défendre nos institutions civiles et politiques contre les empiétements du clergé, il a compté sur la raison publique, sur le patriotisme des catholiques français et sur les moyens ordinaires de sanction dont il dispose. Il n'est aujourd'hui nullement préoccupé de qu'il adviendra une réunion de prélats assemblée pour décider des grands intérêts de l'âme et de la foi, et il ne saurait admettre une mission assurer et protéger l'entière liberté du conclu.

Averti par les bruits de l'Europe des dangers que certaines propositions imprudentes feraient courir à l'Eglise, désireux de ne pas voir surmonter les forces d'agression régulières contre les croyances religieuses, il est sorti un moment de sa reserve pour donner des conseils et présenter des idées de conciliation.

Le Souverain Pontife n'a pas cru devoir écouter nos conseils ni accueillir nos observations. Nous n'insistons pas et nous rentrons dans notre attitude d'abstention et d'attente.

Vous les provoquerez et n'accepterez désormais aucune intervention, soit avec le Pape, soit avec le cardinal Antonelli, sur les affaires du conclu.

Vous vous tiendrez au courant de tout ce qui concerne le percement de l'isthme américain à travers les Etats de Nicaragua et de Costa Rica, je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien annoncer par les congrès souverains du Nicaragua et du Costa Rica. Une lettre de Greytown adressée au *Tribune* annonce en termes formels le fait de cette non-ratification."

Chargé par M. Michel Chevalier de représenter ses intérêts en Amérique en ce qui concerne le percement de l'isthme américain à travers les Etats de Nicaragua et de Costa Rica, je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien annoncer par les congrès souverains du Nicaragua et du Costa Rica. Une lettre de Greytown adressée au *Tribune* annonce en termes formels le fait de cette non-ratification."

Le traité signé par M. Michel Chevalier avec les présidents des républiques de Nicaragua et de Costa Rica, a été successivement ratifié par le congrès souverain de ces deux Etats, et M. Michel Chevalier n'attend plus que la saison favorable, qui commencera avec le mois de septembre prochain, pour procéder à une première exploration du Centre-Amérique.

J'ajouterai, et en cela je suis l'expression fidèle de M. Michel Chevalier, que le célèbre économiste compte donner à son œuvre un caractère purement international, et y associer toutes les grandes nations intéressées, les Etats-Unis au premier rang.

Veuillez agréer, etc.

L. SIMONIN.

M. GAMBETTA ET LA RÉPUBLIQUE.—On lit dans la *Patrie* :

Par procuration, c'est-à-dire par lettre, M. Gambetta a tenu ces jours-ci sur les fonts baptismaux de la République un journal nouveau-né, le *Réveil de Dunkerque*. Comme tous les écrits publiés et toutes les paroles prononcées depuis quelque temps par le jeune député de Marseille, cette lettre respire le plus grand calme, la plus grande modération; elle a les allures tranquilles et mesurées d'une discussion philosophique, et n'était sa brièveté, on serait tenté de lui donner le nom de traité; à coup sûr elle n'a rien du pamphlet.

M. Gambetta reprend cette idée développée par lui à la tribune dans son célèbre discours du 5 avril.

"La question d'organisation de la démocratie ne reste posée qu'entre l'Empire et la République," puis il ajoute quelques lignes plus bas :

"Le suffrage universel est sorti de la République, il doit nous la rendre; il nous la rendra, si nous savons avoir raison."

"Donc, avec raison; prouvez, jour par jour, ligne à ligne, que les intérêts matériels de propriété, de bien-être, d'aisance, aussi bien que les droits supérieurs de l'homme et du citoyen ne trouvent garantie et développement qu'au sein d'une démocratie librement et régulièrement constituée en République."

La Proclamation de la Reine Isabelle.

Espagnols!

Triste et difficile a été, en beaucoup de circonstances, la longue période de mon règne, triste et difficile, mais plus encore pour moi que pour personne : car la gloire certaine faite et les progrès réalisés pendant que j'ai tenu dans mes mains les destinées de notre chère patrie ne m'ont pas fait oublier que, quand je ne cherchais que le bien-être de mes peuples, dans l'accomplissement de ma volonté et loin de mes sentiments les plus chers, les plus profonds, sont venus contrarier mes aspirations les plus nobles, mes désirs les plus vifs pour la félicité de mon Espagne bien-aimée.

Enfant, mille héros ont proclamé mon nom, mais les revers de la guerre ont renversé mon berceau; adolescente, je n'ai jamais pensé qu'à accomplir les projets qui étaient dans le but de la part de ceux qui m'offraient votre bonheur, mais la chaude lutte des partis ne m'a pas donné le temps de faire pénétrer dans la masse du peuple et dans les lois et l'amour des productives réformes; chaque fois que la raison se fermait de l'expérience propre et de celle des autres, les plus mauvaises passions des hommes que je n'ai pas voulu combattre au prix de votre sang, qui m'est plus précieux que mon vie-même, furent jetées sur la terre étrangère, loin du trône de mes aïeux; aux unes par une amnistie, bouclier de la paix, mais qui n'est ni ma patrie ni celle de mes enfants.

Telle est, en résumé, l'histoire politique des trente-cinq années pendant lesquelles j'ai exercé la représentation suprême de la puissance sur les peuples que Dieu, la loi, mon propre droit et la volonté nationale, m'avaient confiés.

On ne saurait m'accuser d'avoir contribué de propos délibéré, et dans le but de satisfaire ici et là-bas, aux exigences qui n'attribuire et les infortunes que je n'ai pu conjurer.

Reine constitutionnelle, j'ai respecté sincèrement les lois fondamentales; j'ai gouverné avant tout et mère affectueuse des fils d'Espagne, je les ai tous confondus dans une même tendresse, dans une même affection. Les malheurs que je n'ai pu empêcher, et qui ont tant de fois troublé mon cœur, ont été aussi unis dans la plus grande mesure possible.

Rien ne m'a été plus agréable au cœur que pardonner et récompenser, et je n'ai jamais connu aucun mauvais pour empêcher que les larmes de mes sujets coulent à cause de moi; désirs et sentiments qui n'ont cependant pu éloigner de moi, soit sur cette terre, soit ailleurs, les épreuves amères qui ont troublé ma vie.

Soumise à la souveraine justice de Dieu et à la divine providence, je crois cependant que je peux faire librement et ajouter avec confiance qu'un seul vœu qui ait eu pour but de travailler à votre prospérité et à garantir *votre repos*.

Vingt mois se sont déjà écoulés depuis que je foule le sol étranger, tiraillant pour les maux que, dans leur aveuglement, ils n'hésitent pas à reproduire, ceux là qui se font les soutiens puissants d'une aspiration irréfléchie qui, sous le nom de liberté pour tout le monde, ne fait que semer la haine, la discorde et le désordre dans le pays, et qui, sous prétexte d'une liberté sans limites, ne fait que préparer le triomphe de la force brutale sur la raison et la justice.

Mon état physique ne me permet pas encore de me rendre à votre appel, mais mon cœur, mon esprit, mon âme, tout ce que j'ai de plus cher, tout ce qui me reste de vie, tout est à vous, tout est à mon Espagne *inoubliable*.

Plusieurs fois dans son avenir, anxieuse de sa grandeur, de son intégrité, de son indépendance, reconnaissante de ses fils qui, parmi ceux qui ne sont adressés, oublieuse de toutes les injures, sans haine pour ceux qui me, méconnaissant, et m'outragent, j'inspire à réserver mon compte. Ce que je veux, c'est céder aux impulsions de mon cœur et à gagner les loyaux Espagnols de tous les partis, qui, me pardonnant en moi, confiant à la noblesse de leurs sentiments élevés le sort de la dynastie traditionnelle et l'héritier de cette race.

Tel est l'acte dont je vous fais part. Voilà la dernière preuve que je vous donne de mon amour! l'affection qui j'ai toujours pour vous.

Sachez donc en vertu d'un acte solennel, promulgué, en ma résidence de Paris, en présence de ma famille royale, des grands, des dignitaires, des généraux, des hommes publics d'Espagne, inscrits sur l'acte même, j'ai ABDIQUÉ ma royale autorité *en tous mes droits* politiques, sauvegardant ainsi ou *mon droit* à aucune violence, spontanément, librement, les transmettant, avec tous ceux qui sont attachés à la couronne d'Espagne, à mon héritier légitime fils Don Alphonse, prince des Asturies.

Conformément aux lois de la patrie, je me réserve les égards civils et tout ce qu'elles consacrent à mon état et à ma dignité personnelle, particulièrement la loi du 22 mai 1865; et par conséquent je conserverai sous mon garde et une tutelle Don Alphonse pendant qu'il résidera loin de notre patrie. Jusqu'à ce que, revenant par un heureux événement à des Cortès qui représentent tout le sang légitime de la nation, je vous le donne, comme je l'espère, comme je le désire, pourvu qu'en lui toutes les forces nécessaires, bien qu'en lui la promettant, je sentie se déchirer mon cœur de mère.

En attendant, j'aurai pu faire pénétrer dans son intelligent esprit les idées généreuses et élevées qui s'accordent si bien avec ses inclinations naturelles, et qui le rendront digne, j'en ai confiance, de succéder à la couronne de saint Ferdinand et de succéder aux Alphonse, ses prédécesseurs, de qui la force a fait un roi, comme il convient, même à l'époque actuelle.

Alphonse XII sera donc, dès aujourd'hui, votre véritable roi, un roi espagnol et non roi des Espagnols, non pas un roi de parti.

Aimez-le avec la même sincérité qu'il a lui-même en vous aimant; respectez et protégez sa jeunesse avec l'inébranlable énergie de vos (puits cheval presques, pendant que moi, dans une favorable prière, je demande au Tout-Puissant de donner de longs jours de paix et de prospérité à l'Espagne, en même temps qu'il accorde à mon fils innocent, que je bénis, la sagesse, la prudence, la droiture dans son gouvernement et une meilleure fortune que le trône que celle qu'a eue sa malheureuse mère qui fut votre reine.

ISABELLE.

— Le 26 juin, à minuit trois quarts, le feu s'est déclaré dans les bureaux du *Figaro*, 2, rue Rossini. Il est à présumer qu'un bec de gaz aura mis le feu à quelques papiers posés sur une table, dont on n'a retrouvé que les cendres. Toujours est-il que lorsque l'incendie fut découvert, il avait déjà pris de sérieuses proportions. La poste de pompiers de l'Opéra fut aussitôt requise et les diables *s'en mêlèrent*. Ce n'est qu'après une heure de travaux qu'on parvint à étouffer les flammes.

Les bureaux de l'administration sont complètement dévastés; de nombreuses collections de valeurs, déjà vendues ou même souscrites sont détruites. La rapidité avec laquelle les secours sont arrivés a seule empêché l'incendie de gagner l'entresol, dont le plancher a été *sauvé par les flammes*.

— A Rade, une inscription on peu mère arrive à la table d'hôte d'un des nous hôtels pour être embarqué à la frégate :

— Je veux monter le jeune sur le gaillard d'avant.

— Impossible, monsieur, répondit-on, on confiant à la noblesse de leurs sentiments élevés le sort de la dynastie traditionnelle et l'héritier de cette race.

Tel est l'acte dont je vous fais part. Voilà la dernière preuve que je vous donne de mon amour! l'affection qui j'ai toujours pour vous.

Sachez donc en vertu d'un acte solennel, promulgué, en ma résidence de Paris, en présence de ma famille royale, des grands, des dignitaires, des généraux, des hommes publics d'Espagne, inscrits sur l'acte même, j'ai ABDIQUÉ ma royale autorité *en tous mes droits* politiques, sauvegardant ainsi ou *mon droit* à aucune violence, spontanément, librement, les transmettant, avec tous ceux qui sont attachés à la couronne d'Espagne, à mon héritier légitime fils Don Alphonse, prince des Asturies.

Conformément aux lois de la patrie, je me réserve les égards civils et tout ce qu'elles consacrent à mon état et à ma dignité personnelle, particulièrement la loi du 22 mai 1865; et par conséquent je conserverai sous mon garde et une tutelle Don Alphonse pendant qu'il résidera loin de notre patrie. Jusqu'à ce que, revenant par un heureux événement à des Cortès qui représentent tout le sang légitime de la nation, je vous le donne, comme je l'espère, comme je le désire, pourvu qu'en lui toutes les forces nécessaires, bien qu'en lui la promettant, je sentie se déchirer mon cœur de mère.

En attendant, j'aurai pu faire pénétrer dans son intelligent esprit les idées généreuses et élevées qui s'accordent si bien avec ses inclinations naturelles, et qui le rendront digne, j'en ai confiance, de succéder à la couronne de saint Ferdinand et de succéder aux Alphonse, ses prédécesseurs, de qui la force a fait un roi, comme il convient, même à l'époque actuelle.

Alphonse XII sera donc, dès aujourd'hui, votre véritable roi, un roi espagnol et non roi des Espagnols, non pas un roi de parti.

Aimez-le avec la même sincérité qu'il a lui-même en vous aimant; respectez et protégez sa jeunesse avec l'inébranlable énergie de vos (puits cheval presques, pendant que moi, dans une favorable prière, je demande au Tout-Puissant de donner de longs jours de paix et de prospérité à l'Espagne, en même temps qu'il accorde à mon fils innocent, que je bénis, la sagesse, la prudence, la droiture dans son gouvernement et une meilleure fortune que le trône que celle qu'a eue sa malheureuse mère qui fut votre reine.

ISABELLE.

— Le 26 juin, à minuit trois quarts, le feu s'est déclaré dans les bureaux du *Figaro*, 2, rue Rossini. Il est à présumer qu'un bec de gaz aura mis le feu à quelques papiers posés sur une table, dont on n'a retrouvé que les cendres. Toujours est-il que lorsque l'incendie fut découvert, il avait déjà pris de sérieuses proportions. La poste de pompiers de l'Opéra fut aussitôt requise et les *diables s'en mêlèrent*. Ce n'est qu'après une heure de travaux qu'on parvint à étouffer les flammes.

Les bureaux de l'administration sont complètement dévastés; de nombreuses collections de valeurs, déjà vendues ou même souscrites sont détruites. La rapidité avec laquelle les secours sont arrivés a seule empêché l'incendie de gagner l'entresol, dont le plancher a été *sauvé par les flammes*.

— A Rade, une inscription on peu mère arrive à la table d'hôte d'un des nous hôtels pour être embarqué à la frégate :

— Je veux monter le jeune sur le gaillard d'avant.

— Impossible, monsieur, répondit-on, on confiant à la noblesse de leurs sentiments élevés le sort de la dynastie traditionnelle et l'héritier de cette race.

Tel est l'acte dont je vous fais part. Voilà la dernière preuve que je vous donne de mon amour! l'affection qui j'ai toujours pour vous.

Sachez donc en vertu d'un acte solennel, promulgué, en ma résidence de Paris, en présence de ma famille royale, des grands, des dignitaires, des généraux, des hommes publics d'Espagne, inscrits sur l'acte même, j'ai ABDIQUÉ ma royale autorité *en tous mes droits* politiques, sauvegardant ainsi ou *mon droit* à aucune violence, spontanément, librement, les transmettant, avec tous ceux qui sont attachés à la couronne d'Espagne, à mon héritier légitime fils Don Alphonse, prince des Asturies.

Conformément aux lois de la patrie, je me réserve les égards civils et tout ce qu'elles consacrent à mon état et à ma dignité personnelle, particulièrement la loi du 22 mai 1865; et par conséquent je conserverai sous mon garde et une tutelle Don Alphonse pendant qu'il résidera loin de notre patrie. Jusqu'à ce que, revenant par un heureux événement à des Cortès qui représentent tout le sang légitime de la nation, je vous le donne, comme je l'espère, comme je le désire, pourvu qu'en lui toutes les forces nécessaires, bien qu'en lui la promettant, je sentie se déchirer mon cœur de mère.

En attendant, j'aurai pu faire pénétrer dans son intelligent esprit les idées généreuses et élevées qui s'accordent si bien avec ses inclinations naturelles, et qui le rendront digne, j'en ai confiance, de succéder à la couronne de saint Ferdinand et de succéder aux Alphonse, ses prédécesseurs, de qui la force a fait un roi, comme il convient, même à l'époque actuelle.

Alphonse XII sera donc, dès aujourd'hui, votre véritable roi, un roi espagnol et non roi des Espagnols, non pas un roi de parti.

Aimez-le avec la même sincérité qu'il a lui-même en vous aimant; respectez et protégez sa jeunesse avec l'inébranlable énergie de vos (puits cheval presques, pendant que moi, dans une favorable prière, je demande au Tout-Puissant de donner de longs jours de paix et de prospérité à l'Espagne, en même temps qu'il accorde à mon fils innocent, que je bénis, la sagesse, la prudence, la droiture dans son gouvernement et une meilleure fortune que le trône que celle qu'a eue sa malheureuse mère qui fut votre reine.

ISABELLE.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT DE POLICE.—Pendant le mois de juin dernier, la police a arrêté 1750 hommes, 1033 femmes, total 3603 personnes. Les cas suivants ont été les plus importants : Assaut et batteries 328, avec armes dans 6 cas ; armes cachées 11; ivres de paix 149; dangereux et suspects 38; sentinelle qui dort 1; ivresse 181; querelle et bris de paix 176; disputes et outrages 112; vol 106; traits de malveillance 34; détention d'argent sous de fausses représentations 14; *vol* avec effraction 9; conché à la belle étoile 46; menaces 21; vagabondage 43; violation des ordonnances de ville 672. Offenses capitales : Incendie 1; viol 1; meurtre 1; complicité de meurtre 1. Logeurs de nuit aux divers endroits de la ville 1. Arrestations de blancs et de femmes et de femmes 1258; total 405 femmes sans asile. Enfants perdus et retrouvés 12.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Vendredi soir, vers 10 heures, une nommée Catherine Barrow, demeurant rue Treme, 65, a essayé de se suicider en prenant du laudanum. Elle se dit fatiguée de l'existence.

ACCIDENTS. — Vendredi, dans l'après-midi, Mr. H. J. Carroll, associé de la case à coupe de la Compagnie de Jackson 86 1/2, passait en buggy dans la rue Vieille-Levée, lorsqu'il vint en collision avec un wagon de bière devant la place Jackson. Ce wagon qui appartient à Mr. Mertz, a brisé le buggy et a causé à Mr. Carroll des blessures graves. Il a été transporté à la case à coupe où il a reçu des soins médicaux.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Smith, pour cause de batterie, a été condamné à 3 mois de prison.

William Stuckey, le jeune homme qui avant, il y a quelque temps, blessé quelque argent à M. Thiers, chapelier, rue Frank Kathman, en leur assurant un faux ordre de la Compagnie des remorqueurs sur l'Eclair, a été envoyé en prison pour trois mois.

Lizzie Owens, Victorjub Marshall, Sarah Maurice, Emma Williams et Clara Lee, toutes de couleur, et toutes remarquables par modestie et de réserve, ont été condamnées, par le recorder Houghton, à $10 d'amende, par violation des ordonnances de ville.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE. — Vendredi matin, un nègre entra dans le magasin d'habits du capt. E. T. Walshe, rue de Bienville, et présenta une fraudulence une fausse carte de la maison Keep et Hogan cette maison n'ayant jamais fait imprimer de carte pareille. Quand l'escroc qui attendait le nègre dans la ruelle vit sortir sans butin—le capt. Walsh ayant envoyé refuser—il prit la carte de colis qu'voulait—il décampa au plus vite, si vite, si vite, qu'il a manqué faire d'exécuter ce tour de ville et souvent il a réussi.—Nous conseillons donc aux marchands de prendre grande attention les cartes de crédit qu'on leur présente. Quelque envie qu'on ait de vendre, il vaut encore mieux garder sa marchandise que de la vendre pour rien à des escrocs.

FEU PHIL R. FORNEY. — Le corps de Phil. R. Forney a été embaumé à la requête du Col. J. W. Forney de Washington, qui a envoyé un mil pour emporter les restes de son fils à Washington où ils seront enterrés.

L'ENFANT PERDU.—La femme Cora Lee, accusée de complicité dans l'enlèvement de la petite fille de M. Dicky, après avoir été détenue depuis le 9 dans une haute cellule de la station Lafayette, a été envoyée dans la prison de paroisse. Cora n'ayant pu trouver une caution de $2000.

COLLÈGE DE LA SAINTE CHRISTIAN.—Nous remercions Frère Nash, président de ce populaire établissement, de nous avoir adressé une très aimable invitation pour assister aux examens des différentes classes du collège et renouvelé, examens qui auront lieu le 19, 20, 21 et 22 du courant. Nous profiterons certainement de cette politesse si nos occupations le permettent.

VOL AU LAC.—Pendant que M. K. Morgan, inspecteur très connu de fruits, pressait hier au bain au lac, dans la maison de bains de Ney, un voleur est entré dans ses représentations il a *vol* avec effraction 9; conché à la belle étoile 46; menaces 21; vagabondage 43; violation des ordonnances de ville 672. Offenses capitales : Incendie 1; viol 1; meurtre 1; complicité de meurtre 1. Logeurs de nuit aux divers endroits de la ville 1. Arrestations de blancs et de femmes et de femmes 1258; total 405 femmes sans asile. Enfants perdus et retrouvés 12.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Vendredi soir, vers 10 heures, une nommée Catherine Barrow, demeurant rue Treme, 65, a essayé de se suicider en prenant du laudanum. Elle se dit fatiguée de l'existence.

ACCIDENTS. — Vendredi, dans l'après-midi, Mr. H. J. Carroll, associé de la case à coupe de la Compagnie de Jackson 86 1/2, passait en buggy dans la rue Vieille-Levée, lorsqu'il vint en collision avec un wagon de bière devant la place Jackson. Ce wagon qui appartient à Mr. Mertz, a brisé le buggy et a causé à Mr. Carroll des blessures graves. Il a été transporté à la case à coupe où il a reçu des soins médicaux.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Smith, pour cause de batterie, a été condamné à 3 mois de prison.

William Stuckey, le jeune homme qui avant, il y a quelque temps, blessé quelque argent à M. Thiers, chapelier, rue Frank Kathman, en leur assurant un faux ordre de la Compagnie des remorqueurs sur l'Eclair, a été envoyé en prison pour trois mois.

Lizzie Owens, Victorjub Marshall, Sarah Maurice, Emma Williams et Clara Lee, toutes de couleur, et toutes remarquables par modestie et de réserve, ont été condamnées, par le recorder Houghton, à $10 d'amende, par violation des ordonnances de ville.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE. — Vendredi matin, un nègre entra dans le magasin d'habits du capt. E. T. Walshe, rue de Bienville, et présenta une fraudulence une fausse carte de la maison Keep et Hogan cette maison n'ayant jamais fait imprimer de carte pareille. Quand l'escroc qui attendait le nègre dans la ruelle vit sortir sans butin—le capt. Walsh ayant envoyé refuser—il prit la carte de colis qu'voulait—il décampa au plus vite, si vite, si vite, qu'il a manqué faire d'exécuter ce tour de ville et souvent il a réussi.—Nous conseillons donc aux marchands de prendre grande attention les cartes de crédit qu'on leur présente. Quelque envie qu'on ait de vendre, il vaut encore mieux garder sa marchandise que de la vendre pour rien à des escrocs.

FEU PHIL R. FORNEY. — Le corps de Phil. R. Forney a été embaumé à la requête du Col. J. W. Forney de Washington, qui a envoyé un mil pour emporter les restes de son fils à Washington où ils seront enterrés.

L'ENFANT PERDU.—La femme Cora Lee, accusée de complicité dans l'enlèvement de la petite fille de M. Dicky, après avoir été détenue depuis le 9 dans une haute cellule de la station Lafayette, a été envoyée dans la prison de paroisse. Cora n'ayant pu trouver une caution de $2000.

COLLÈGE DE LA SAINTE CHRISTIAN.—Nous remercions Frère Nash, président de ce populaire établissement, de nous avoir adressé une très aimable invitation pour assister aux examens des différentes classes du collège et renouvelé, examens qui auront lieu le 19, 20, 21 et 22 du courant. Nous profiterons certainement de cette politesse si nos occupations le permettent.

VOL AU LAC.—Pendant que M. K. Morgan, inspecteur très connu de fruits, pressait hier au bain au lac, dans la maison de bains de Ney, un voleur est entré dans ses représentations il a *vol* avec effraction 9; conché à la belle étoile 46; menaces 21; vagabondage 43; violation des ordonnances de ville 672. Offenses capitales : Incendie 1; viol 1; meurtre 1; complicité de meurtre 1. Logeurs de nuit aux divers endroits de la ville 1. Arrestations de blancs et de femmes et de femmes 1258; total 405 femmes sans asile. Enfants perdus et retrouvés 12.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Vendredi soir, vers 10 heures, une nommée Catherine Barrow, demeurant rue Treme, 65, a essayé de se suicider en prenant du laudanum. Elle se dit fatiguée de l'existence.

ACCIDENTS. — Vendredi, dans l'après-midi, Mr. H. J. Carroll, associé de la case à coupe de la Compagnie de Jackson 86 1/2, passait en buggy dans la rue Vieille-Levée, lorsqu'il vint en collision avec un wagon de bière devant la place Jackson. Ce wagon qui appartient à Mr. Mertz, a brisé le buggy et a causé à Mr. Carroll des blessures graves. Il a été transporté à la case à coupe où il a reçu des soins médicaux.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Smith, pour cause de batterie, a été condamné à 3 mois de prison.

William Stuckey, le jeune homme qui avant, il y a quelque temps, blessé quelque argent à M. Thiers, chapelier, rue Frank Kathman, en leur assurant un faux ordre de la Compagnie des remorqueurs sur l'Eclair, a été envoyé en prison pour trois mois.

Lizzie Owens, Victorjub Marshall, Sarah Maurice, Emma Williams et Clara Lee, toutes de couleur, et toutes remarquables par modestie et de réserve, ont été condamnées, par le recorder Houghton, à $10 d'amende, par violation des ordonnances de ville.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE. — Vendredi matin, un nègre entra dans le magasin d'habits du capt. E. T. Walshe, rue de Bienville, et présenta une fraudulence une fausse carte de la maison Keep et Hogan cette maison n'ayant jamais fait imprimer de carte pareille. Quand l'escroc qui attendait le nègre dans la ruelle vit sortir sans butin—le capt. Walsh ayant envoyé refuser—il prit la carte de colis qu'voulait—il décampa au plus vite, si vite, si vite, qu'il a manqué faire d'exécuter ce tour de ville et souvent il a réussi.—Nous conseillons donc aux marchands de prendre grande attention les cartes de crédit qu'on leur présente. Quelque envie qu'on ait de vendre, il vaut encore mieux garder sa marchandise que de la vendre pour rien à des escrocs.

FEU PHIL R. FORNEY. — Le corps de Phil. R. Forney a été embaumé à la requête du Col. J. W. Forney de Washington, qui a envoyé un mil pour emporter les restes de son fils à Washington où ils seront enterrés.

L'ENFANT PERDU.—La femme Cora Lee, accusée de complicité dans l'enlèvement de la petite fille de M. Dicky, après avoir été détenue depuis le 9 dans une haute cellule de la station Lafayette, a été envoyée dans la prison de paroisse. Cora n'ayant pu trouver une caution de $2000.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

La guerre sur le Rhin.

Les Français jettent un pont à Kehl.

Les Prussiens à Forbach dans la Moselle.

L'armée française se concentre à Metz.

Napoléon est parti pour la frontière le 16.

Une flottille de canonnières françaises dans les rivières prussiennes.

Napoléon traversera le Rhin sans délai.

La flotte attend l'ordre de bombarder les ports prussiens sur la Baltique.

L'armée et la marine agiront simultanément.

Alliance et neutralité.

Le Danemark, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne pour la France.

L'Angleterre neutre.

La Hollande neutre.

Canon revolver Français.

Nouvelles européennes.

Paris, 16—Les journaux de ce matin publient ce qui suit :

Il y a eu hier au Conseil des Ministres, présidé par l'Empereur, L'Espagne a les mêmes dispositions, la guerre. Prim a adressé une lettre à Napoléon.

L'Angleterre sera neutre. Rome, la cité de la Méditerranée est sous la protection de la France. L'armée française chasse le Pape. Un enthousiasme extraordinaire règne.

Berlin, le 16 juillet, au soir—La mobilisation immédiate de l'armée prussienne tout entière a été ordonnée.

Le Reichstag est convoqué pour mardi prochain, en raison de l'urgence de l'occasion.

Londres, 16—La *Shipping Gazette* reçoit comme certaine la reconnaissance de la doctrine de la conférence de Paris sur la guerre de bonne foi, les blocus et l'immunité de la propriété particulière sur mer. Cette gazette pense aussi que l'Angleterre doit rester neutre quand même la France prendrait la Hollande et la Belgique.

La marine allemande ne sortira pas. Les Français ne trouveront pas d'affréteurs et les affaires se feront sous les pavillons neutres.

Les affaires seront actives dans les ports neutres, à Anvers et Rotterdam.

Londres, 16—Un yacht montant des Indes bleuit et apporte ici la Dauntless a passé le 8 courant par 49 de lat. et 18 de long., pris un navire Deverna, arrivé de Charleston à Liverpool.

Havre, 16—Le Balthasar, arrivé de Montevideo, rapporte avoir passé, le 30 mai, un navire noir, d'environ 1,000 tonneaux, qui avait eu feu d'un bout à l'autre. Il avait, selon toute apparence, un chargement de pétrole.

Londres, 16—Une dépêche de Berlin dit que les Etats Allemands du Sud en répondant à l'appel du ministre de la guerre prussien sont tous empressés pour la mère patrie. Toutes les différences politiques sont oubliées devant l'agression de la France. Les colonnes du temps prussiennes se portent dans la direction du Rhin.

Paris, 16—*La Liberté* dit : La dépêche de Berlin est fausse. Elle a été communiquée aux chambres parce qu'elle contenait, sous cette forme respire le plus grand calme, la plus grande modération; elle a les allures tranquilles et mesurées d'une discussion philosophique, et n'était sa brièveté, on serait tenté de lui donner le nom de traité; à coup sûr elle n'a rien du pamphlet.

M. Gambetta reprend cette idée développée par lui à la tribune dans son célèbre discours du 5 avril.

"La question d'organisation de la démocratie ne reste posée qu'entre l'Empire et la République," puis il ajoute quelques lignes plus bas :

"Le suffrage universel est sorti de la République, il doit nous la rendre; il nous la rendra, si nous savons avoir raison."

"Donc, avec raison; prouvez, jour par jour, ligne à ligne, que les intérêts matériels de propriété, de bien-être, d'aisance, aussi bien que les droits supérieurs de l'Homme et du citoyen ne trouvent garantie et développement qu'au sein d'une démocratie librement et régulièrement constituée en République."

La Proclamation de la Reine Isabelle.

Espagnols!

Triste et difficile a été, en beaucoup de circonstances, la longue période de mon règne, triste et difficile, mais plus encore pour moi que pour personne : car la gloire certaine faite et les progrès réalisés pendant que j'ai tenu dans mes mains les destinées de notre chère patrie ne m'ont pas fait oublier que, quand je ne cherchais que le bien-être de mes peuples, dans l'accomplissement de ma volonté et loin de